



CC Val de Gâtine (Siren : 200069748)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Champdeniers-Saint-Denis
Arrondissement	Parthenay
Département	Deux-Sèvres
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	30/11/2016
Date d'effet	01/01/2017

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Jean-Pierre RIMBEAU

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Place Saint Antoine
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	79220 Champdeniers Saint Denis
Téléphone	
Fax	
Courriel	communaute@cc-pays-sud-gatine.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	21 948
-----------------------------	--------

Densité moyenne 39,42

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 33

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
79	Ardin (217900125)	1 285
79	Beaulieu-sous-Parthenay (217900299)	690
79	Béceleuf (217900323)	763
79	Champdeniers-Saint-Denis (217900661)	1 660
79	Clavé (217900927)	373
79	Coulonges-sur-l'Autize (217901016)	2 421
79	Cours (217901040)	560
79	Faye-sur-Ardin (217901172)	625
79	Fenioux (217901198)	667
79	La Boissière-en-Gâtine (217900406)	253
79	La Chapelle-Bâton (217900703)	416
79	La Chapelle-Thireuil (217900778)	444
79	Le Beugnon (217900356)	297
79	Le Busseau (217900596)	737
79	Les Groseillers (217901396)	57
79	Mazières-en-Gâtine (217901727)	1 020
79	Pamplie (217902006)	282
79	Puihardy (217902238)	57
79	Saint-Christophe-sur-Roc (217902410)	560
79	Sainte-Ouenne (217902840)	829
79	Saint-Georges-de-Noisné (217902535)	734
79	Saint-Laurs (217902634)	570
79	Saint-Lin (217902675)	349
79	Saint-Maixent-de-Beugné (217902691)	403
79	Saint-Marc-la-Lande (217902717)	366
79	Saint-Pardoux (217902857)	1 629
79	Saint-Pompain (217902907)	965
79	Scillé (217903095)	379
79	Soutiers (217903186)	289
79	Surin (217903202)	679
79	Verruyes (217903459)	952
79	Vouhé (217903541)	405
79	Xaintray (217903574)	232

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 32

Compétences exercées par le groupement

Production, distribution d'énergie
- Hydraulique
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Autres actions environnementales
<i>Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie</i>
Sanitaires et social
- Action sociale
<i>-Actions favorisant le maintien à domicile des personnes âgées, handicapées et des familles en difficulté: Service de repas à domicile, Service d'aides ménagères à domicile et auxiliaires de vie sociale, Garde à domicile sur horaires décalés pour les enfants de 0 à 12 ans ; -Participation à des actions portées par des structures ou associations existantes ou à créer favorisant l'emploi et le suivi des jeunes et l'insertion sociale des publics en difficulté : mission locale, Fonds départemental d'aide aux jeunes FDAJ, AICM l'emploi pour se construire, association BOGAJE, référents jeunes. -Hébergement des structures à caractère social et médico social (Château de la Ménardière, centre social des Bourlotières, centre socio-culturel, centre cantonal );</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire
- Activités péri-scolaires
<i>Elaboration et mise en oeuvre des actions d'intérêt communautaire dans le cadre du contrat enfance jeunesse : Gestion et animation périscolaire des écoles publiques et privées ;</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles
<i>-Soutien et promotion sous forme de subvention et de prêt de matériel aux associations pour des actions culturelles, sportives et de loisirs d'intérêt intercommunal permettant d'accroître l'attractivité du territoire; -Actions dans le cadre du contrat enfance jeunesse: Gestion et animation des mercredis, Gestion et animation de l'accueil de loisirs sans hébergement, Gestion et animation de relais petite enfance, Gestion et animation de l'accueil de la petite enfance, Gestion et animation de séjours de loisirs, Gestion et animation périscolaire pour les écoles dénommées (école des petits Antonins, école du Lavoir, Ecole la Gatinelle, Ecole des Quatre Saisons, Ecole du Marronnier, Ecole du Chambon, Ecole Claude Barrier, Ecole St Joseph et Ecole Saint Martin), à l'Espace enfance jeunesse, à la salle Tonnet) hors restauration scolaire.</i>
<i>-Compétences supplémentaires issues de la Communauté de communes Gâtine Autize: Gestion, entretien et animation du centre musical</i>
- Activités sportives
<i>Compétences supplémentaires issues de la Communauté de communes Gâtine Autize: Contribution au fonctionnement de l'aire couverte sportive</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
<i>Zones d'aménagement concertée: sont d'intérêt communautaire les zones à vocation économique</i>

- Transport scolaire

*Contribution à la gestion du service des transports scolaires en qualité d'organisateur secondaire*

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

*Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les types de voies suivantes: Les voies du premier groupe qui répondent au moins à un des critères suivants: -Les voies communales à fort trafic et fréquentées par des poids lourds - Les voies communales reliant des axes structurants : départementale, nationale, voies reliant 2 communes entre elles - Les voies communales ayant un lien avec une compétence exercée par la communauté de communes : économique : entreprise artisanale, commerciale, industrielle, agricole touristique : jardin, plan d'eau social : logements sociaux, hébergement des structures à caractère social ou médico-social; Les voies du deuxième groupe appartenant au domaine public ou privé de la commune: -toutes les voies communales revêtues situées à l'intérieur et à l'extérieur de l'agglomération et ne faisant pas partie du premier groupe de voies transférées -les chemins ruraux revêtus affectés à la circulation publique. En sont exclus les voies privées, voies de dessertes régies par les règles du droit civil (voie privée urbaine, chemin et sentier d'exploitation, chemin de voisinage ou de quartier, de desserte, de culture et d'aisance, de servitude, de désenclavement). Sont d'intérêt communautaire les ouvrages constitutifs des voies suivantes: - la chaussée ( c'est à dire la couche de roulement, les poutres de rives et l'ancienne chaussée) - les ouvrages d'art: pont, mur de soutènement, carrefours et giratoires. Sont exclus du transfert de compétences aménagement et entretien des voies communautaires: -Les accessoires de la voie suivants: les trottoirs, les accotements , terre-pleins, fossés, talus, talus de remblai et déblai, arbres plantés sur le talus, les ouvrages d'écoulement des eaux pluviales lorsque le réseau est séparatif, les équipements de sécurité, la signalisation, l'éclairage public, - Les travaux suivants: le nettoyage et balayage en dehors des travaux, le déneigement, le salage, le sablage des voies . Dans le cadre d'un aménagement de bourg délimité par les panneaux d'entrée et sortie d'agglomération, les travaux se limitent à la couche de roulement de la chaussée. En matière de création et d'entretien de voies nouvelles: - la communauté exerce la compétence sur l'emprise de la voie comprenant la chaussée , les accotements, terre-pleins, talus, talus de remblai et déblai, arbres plantés sur le talus en bordure de la voie publique, trottoirs, les ouvrages d'art , les ouvrages d'écoulement des eaux pluviales , la signalisation, les équipements de sécurité. - la communauté de communes n'exerce pas la compétence voirie en matière de création des voies internes destinées exclusivement à la desserte des lots relevant de la compétence "lotissement communal destiné à l'habitat et au commerce" .*

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement social

- Action et aide financière en faveur du logement social

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres

- Gestion de personnel (policiers-municipaux et garde-champêtre...)

*gestion d'un service d'aides ménagères à domicile*

- Gestion d'un centre de secours

*Compétences supplémentaires issues de la Communauté de communes Gâtine Autize: Incendie: Financement des frais de contrôle et d'entretien des poteaux d'incendie effectués par les gestionnaires de réseaux ; Fourniture de citernes souples sur les terrains équipés par les communes ; Aménagement et entretien des accès immédiats (plateformes, puisards), au droit des points d'eau naturels publics ou privés conventionnés ; Construction, aménagement ou extension de bâtiment pour le stockage du matériel des CPI dans des locaux, ou sur des terrains viabilisés et mis à disposition par les communes ; Prise en charge de la contribution due au SDIS par les communes dans les conditions fixées à l'article L. 1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales. Compétences issues de la Communauté de communes du Val d'Egray: Incendie: Prise en charge de la contribution due au SDIS par les communes dans les conditions fixées à l'article L. 1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales. ».*

- NTIC (Internet, câble...)
- <i>Communication: élaboration de guides d'information et de manifestations; -Aménagement numérique: Etablir et exploiter le réseau de communication électronique à Très Haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, inscrit dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Deux-Sèvres.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Création et gestion des maisons de services au public
- Autres
- <i>Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements à caractère pluri-communal : Casernes de gendarmerie de Champdeniers et de Mazières en Gâtine; Maisons de santé pluri-professionnelle de Champdeniers et de Mazières en Gâtine -Compétences issues de la Communauté de communes du Val d'Egray: Construction d'une fourrière intercommunale pour chiens et sa gestion</i>

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
79	syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique (SIAH) de l'Autize et de l'Egray (257901124)	SM fermé	14 091
79	Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets des Deux Sèvres (SMITED) (257902296)	SM ouvert	185 316
79	Syndicat Mixte Ouvert "DEUX-SEVRES NUMERIQUE" (200072197)	SM ouvert	385 395
79	Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Gâtine (200072189)	SM ouvert	68 068
79	Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sevre et Sud Gâtine (257902353)	SM fermé	53 636

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)